famer n'ont pas tort de dire que c'est un patois que nous par lons.

Pour rien au monde je ne voudrais qu'on nous fit un aussi mauvais renom et il n'en tient qu'à nous de réagir dès maintenant et d'entreprendre une guerre sans merci à toutes ces expressions qui enlaidissent le doux parler de France. Les pères, les mères, les éducateurs devraient se liguer pour empêcher de tomber des lèvres des enfants des mots aussi grossiers et qui dénotent une aussi mauvaise éducation. C'est en vain qu'un homme sera cultivé, savant, instruit, son mauvais langage le dépréciera auprès des plus indulgents. Suffira-t-il de signaler le mal que va nous faire en France la propagation d'un ouvrage comme celui que je viens de lire pour décider mes compatriotes à entrer en campagne? Je le voudrais bien et je sais que je ne suis pas le seul. Il y va de notre réputation.

Le Canada-14 juin 1919.

ue

un du

ai-

ire

v a

nis.

ım-

des

en-

est

me

ux!

lus.

re-

ions

rait.

nets

n'on

)pos.

rtyr.

peut

mais

IS OIL

dif-

ARTHUR LEMONT.

## DES BASILIQUES

## 30 PRIVILEGES DES BASILIQUES MINEURES

(SUITE ET FIN)

5. Armoiries et cartouche. Chaque église peut avoir ses armes, outre celles de l'évêque, du chapitre ou du recteur. De plus, chacun a son sceau propre qui porte ses armes gravées. Or le cinquième privilège des basiliques mineures est d'ajouter à ses armoiries le pavillon qui se place toujours en pal, c'est-à-dire verticalement en arrière de l'écusson et le surmontant. On n'en affecte pas les armes personnelles. Mais les employés de l'église se servent du sceau de l'église portant le pavillon pour tous les documents propres à l'église. De plus, on peut l'imprimer en tête du papier officiel. On peut aussi placer ses